Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260626-2026_22_06_42-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué à vingt heures zéro minute, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 17 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE : 26 juin 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Éric DUMESNIL

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Laurent MICHOT – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Carine LAMARQUE – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : /

ABSENT : /

DEL2026_22_06_42

ATTRIBUTION ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

D.R

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260626-2026_22_06_42-DE

DEL2026_22_06_42

ATTRIBUTION ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

M. Le Maire expose à l'assemblée que le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.

En effet, à la suite des demandes des associations et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population forestoise, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées dans le document joint, pour contribuer à la bonne marche de leurs activités et à un niveau sensiblement identique à celui de 2025, tenant compte du niveau d'inflation (+1 %).

Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PAR 14 VOIX POUR et 5 NE PRENANT PAS PART AU VOTE (Pauline BENOIT, Nathalie ROULLEAUX, François NICOLAS, Fabrice BERGERE et Carine LAMARQUE) :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** les modalités de leur versement ;
- **DIT** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget communal 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 23 juin 2026.
Certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Éric DUMESNIL

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26 juin 2026 et de sa publication légale le 26 juin 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

D.R